

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

20 - 12 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
BUDGETS	5
Budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2000, Budget général des dépenses publiques (n ^{os} 197, 199 et 198)	
Secteurs : Premier ministre – Finances – Dette publique -Financement de l'UE	
Débat général	5
<i>Orateurs</i> : Eric van Weddingen , rapporteur, Yves Leterme , Dirk Pieters , rapporteur, Herman Van Rompuy , Jean-Pol Poncelet , Alfons Borginon , Maurice Dehu , Georges Lenssen , Jean-Pierre Viseur , Alexandra Colen , Eric van Weddingen , Yves Leterme , Aimé Desimpel , Hagen Goyvaerts , Jef Tavernier , Dirk Pieters et Didier Reynders , ministre des Finances	
	5
 ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Commissions – Modifications	25
Demandes d'interpellation	25
GOUVERNEMENT	
Services de la Police criminelle – Rapport 1997-1998	25

SÉANCE PLÉNIÈRE**LUNDI 20 DECEMBRE 1999**

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO*La séance est ouverte à 14 h 27.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

BUDGETS

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion :

– du Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 197/1 à 4 et 199/1.

– du projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 198/1 à 27.

Nous commençons par les secteurs : Premier ministre – Finances – Dette publique – Financement de l'UE.

Débat général

M. **Eric van Weddingen**, rapporteur : La commission des Finances et du Budget a procédé à l'examen du budget de l'État pour l'an 2000, les 9, 16, 23 et 30 novembre ainsi que les 7 et 8 décembre.

Dans son exposé introductif, le ministre des Finances a situé les perspectives conjoncturelles en Belgique par rapport aux perspectives internationales, dont notre pays est très dépendant.

Les hypothèses macro-économiques peuvent être considérées comme prudentes, et même minimales.

En ce qui concerne les recettes fiscales probables pour 1999, elles sont évaluées à 2.611,3 milliards, soit un écart à la baisse insignifiant par rapport au contrôle budgétaire.

Les recettes totales s'élèvent à 2.759,4 milliards, soit un accroissement de 2,3 % par rapport à 1998.

Pour 2000, les recettes totales seront supérieures de 3,2 % à celles de 1999.

Les recettes fiscales, quant à elles, diminueront de 2,5 %.

En ce qui concerne les recettes destinées à financer d'autres pouvoirs, il y a une augmentation des recettes destinées au financement alternatif de la sécurité sociale. Le solde net à financer serait légèrement supérieur à celui de l'an passé.

Le taux d'endettement diminuera grâce au maintien du programme de stabilité. Il devrait atteindre 114,9% à la fin de cette année.

Grâce à l'effet "boule de neige inverse", un boni supplémentaire sera dégagé en 2002.

Les autorités européennes ont réagi favorablement aux orientations du gouvernement : maîtrise du déficit primaire, engagement d'affecter tout boni conjoncturel à l'apurement budgétaire et toute réalisation d'actif à la résorption du taux d'endettement, sans oublier l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2000.

Le ministre du Budget a souligné que les recettes ont augmenté davantage que prévu.

Le gouvernement mènera une politique favorisant l'emploi via la réduction des charges salariales, la création d'un premier emploi pour les jeunes, le Maribel social, des dispositions spécifiques aux grandes villes ainsi que des mesures destinées à éviter les pièges à l'emploi.

Le ministre du Budget a estimé que, grâce aux efforts consentis, le budget 2000 serait le premier à pouvoir être utilisé par le gouvernement comme instrument politique destiné à réaliser des mesures positives et à répondre à des besoins sociétaux.

Au cours de la discussion, des membres ont développé un historique de l'évolution de nos finances publiques.

Ils craignent la reproduction d'erreurs commises, en 1988-1990, lorsque le "retour du coeur" a entraîné un ralentissement de l'effort budgétaire avec, pour conséquence, l'obligation d'intensifier les efforts ultérieurement.

D'autres se félicitent de la prise en compte, dès 1999-2000, de dispositions en faveur de l'emploi. Ils se réjouissent de voir concrétiser le stop fiscal. Cependant, un intervenant regrette l'accès restrictif au plan "jeunes".

Deux intervenants évoquent la cotisation complémentaire de crise. D'autres relèvent la surcharge fiscale consécutive à la non-indexation des barèmes fiscaux, mais se réjouissent de la décote fiscale annoncée.

Un intervenant estime, en matière d'emploi, que les mesures prises sont inadaptées à la Flandre.

Un autre s'insurge contre les transferts de la Flandre vers la Wallonie.

Un autre intervenant souhaite une fiscalité incitative en matière de déchets, ainsi qu'une taxe sur les rejets de CO₂.

La section "Finances" du budget a donné lieu à de nombreuses interventions. Je m'en réfère au rapport écrit ainsi qu'au débat sur la loi fiscale de la semaine dernière à ce sujet.

Le budget 2000 a été adopté par 9 voix contre 4. (*Applaudissements sur la plupart des bancs*)

M. Yves Leterme (CVP) : En commission, nous sommes parvenus à contrer l'argumentaire du ministre, qui plaidait en faveur d'un solde primaire ne dépassant pas 5.15 (entité 1).

Le ministre a dû admettre que, dans le cas de la SNCB, il s'agissait d'une "ficelle" et qu'il y a avait une contradiction, en ce qui concerne le PIB, entre le tableau figurant dans l'exposé des motifs et le tableau publié aux pages 90-91. Le ministre s'est engagé à publier un erratum. Cependant, l'erratum au premier volume ne porte pas sur les différentes parties. Nous demandons dès lors avec insistance la publication d'un erratum par partie.

M. Johan Vande Lanotte, ministre (en néerlandais) : Je me suis engagé à publier un erratum à propos des chiffres cumulés et non des différentes erreurs. Le tableau ne comporte aucune erreur : nous nous sommes référés aux estimations de l'Institut des comptes nationaux qui diffèrent de ceux de l'administration. À propos de la SNCB, je vous ai concédé un point, comme en témoigne le rapport. La formalisation de votre "victoire" sous la forme d'un erratum au premier volume nous a cependant paru peu sensée et difficile.

M. Yves Leterme (CVP) : Je maintiens que, sous sa forme actuelle, le rapport n'est pas le reflet exact du budget. Dans une longue liste d'errata, certains chiffres ont certes été corrigés mais des erreurs subsistent dans les sections. On les a camouflées lors du passage entre les épreuves et le rapport définitif. De cette façon, on travestit la vérité.

Le président : Je rappelle que le rapport a été adopté en commission. L'incident est donc clos.

M. Dirk Pieters, rapporteur : Les observations de la Cour des comptes concernant le budget 2000 ont amené le gouvernement à déposer une série d'amendements. Tout cela figure in extenso dans le rapport écrit. Je n'aborderai ici que les crédits provisionnels, la structure du budget de la Justice et la justification de certaines allocations de base.

Dans la section Finances ont été inscrits des crédits provisionnels d'un montant de 5 milliards de francs. Ni le texte afférent aux dispositions légales ni l'exposé des motifs sommaire ne décrivent précisément l'objet de ces crédits. Il y a donc infraction au principe de la spécialité du budget. Un membre qualifie ces crédits de chèques en blanc. Le ministre du Budget reconnaît que ces crédits sont décrits sommairement mais explique cette

imprécision par le fait que la nature des dépenses implique que ces crédits ne peuvent pas encore être exactement attribués aux diverses allocations de base du budget. Dans sa réponse, il fournit, dans la mesure du possible, une justification plus détaillée des crédits concernés.

La Cour des comptes estime que la structure du budget Justice est perfectible en divers points. La structure actuelle est budgétairement opaque et rend particulièrement malaisée une évaluation de certaines mesures du Plan pluriannuel Justice et Sécurité. Par conséquent, la Cour des comptes réclame instamment une subdivision plus transparente des crédits concernés. Le ministre répond qu'il est disposé à réformer dans un proche avenir la structure de ces crédits.

La Cour des comptes critique à plusieurs reprises la justification insuffisante des allocations de base. Il s'agit notamment d'allocations de base figurant dans la Section 11 Services du premier ministre, la Section 12 Justice, la Section 16 Défense nationale et la Section 31 Classes moyennes et Agriculture. Dans sa réponse, le ministre fournit une série de justifications supplémentaires, promettant des améliorations pour le contrôle budgétaire 2000.

(Applaudissements)

Le **président** : Y a-t-il des observations concernant le budget spécifique du premier ministre ?

M. **Yves Leterme** (CVP) : Pour quels motifs exacts attribue-t-on trois millions de francs au Mouvement européen ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Ces motifs sont expliqués dans le rapport de commission.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Je maintiens qu'il est curieux d'attribuer trois millions à une nouvelle initiative. Nous serons attentifs à la manière dont ces moyens seront utilisés.

M. **Herman Van Rompuy** (CVP) : J'ai dû m'habituer au nouveau jargon, qui induit souvent en erreur. On nous parle d'un "nouvel État social" comme s'il s'agissait d'une innovation, alors qu'il existe depuis 50 ans sous la dénomination d'"État social actif" ou de "modèle rhénan". Apparemment, pour certains – en particulier pour les partisans de l'économie de marché libérale –, il s'agissait vraiment d'une expression nouvelle. En réalité, le "nouvel État social" constitue un concept démocrate-chrétien.

Actuellement, la Flandre connaît un taux d'emploi très élevé, meilleur même qu'aux Pays-Bas. D'une manière générale, la Belgique réalise un meilleur score que les Pays-Bas ou l'Allemagne. Selon le rapport MacKinsey, le taux de chômage des jeunes est plus faible chez nous que chez nos voisins.

Seul un rétablissement à long terme de la confiance, grâce à des initiatives antérieures, a permis un tel résultat. L'activation des allocations sociales se pratique depuis plusieurs années déjà. En cette période de pénurie de travail et de vieillissement croissant de la population, il est toujours possible de faire mieux. Le taux d'activité devrait encore augmenter. Le modèle de concertation devra être complété par une bonne dose de volontarisme, en particulier en matière de formation.

Il ressort du rapport MacKinsey que la Belgique est prospère et connaît un taux de pauvreté parmi les plus faibles au monde. La crise de la famille engendre de nouvelles formes de pauvreté, en particulier dans le groupe des femmes seules avec enfants.

C'est pourquoi il est important de supprimer toute forme de discrimination fiscale à l'égard des couples mariés.

Le CVP milite, depuis déjà plus de 40 ans pour une politique d'égalité des chances dans l'enseignement et ailleurs. Mais, entre-temps, l'inégalité des revenus ne cesse d'augmenter. Le marché libre, qui ne connaît aucune limite, permet à des sportifs et à des gens du spectacle de gagner des fortunes.

La relance économique est indéniable. Il serait imprudent, dans un tel climat, de faire diminuer structurellement le surplus primaire. Le budget qui nous est soumis ne comporte aucune perspective. On pêche par optimisme à propos de la croissance. Rien n'indique qu'elle se maintiendra ni qu'elle sera aussi forte qu'aux États-Unis.

Les conséquences du vieillissement de la population se feront sentir en 2010 : les coûts des soins de santé et des pensions augmenteront de quelque 500 milliards. Nous devons sauvegarder les pensions. Elles constituent par définition une prestation sociale. La dette publique reste trop élevée. Il faut prescrire les estimations politiques faciles, destinées à permettre aux partis du gouvernement de se présenter sous un jour ouvrable.

Il faudra également s'attaquer au problème de la mobilité, ce que le gouvernement omet de faire. Il y a par ailleurs aussi la question du volume de travail et du rendement, et toutes les conséquences qui en découlent sur le plan familial. L'économie sociale de marché doit également rester une économie à dimension humaine. Un autre problème concerne l'isolement, qui touche les jeunes comme les aînés, et celui de la violence croissan-

te, qui s'est manifestée notamment par les meurtres commis récemment dans le cercle familial.

Notre État providence doit davantage tenir compte de l'ensemble de ces facteurs. Il ne doit pas être fondé que sur des droits mais doit également reposer sur les devoirs de chacun. La culture du "moi" doit céder la place à la culture du "nous". Cet État providence, à visage humain et solidaire, sera le projet du CVP pour le 21^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du CVP et du PSC*)

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Le budget est le geste politique fondamental d'un gouvernement.

Il est donc légitime de l'examiner, d'une manière approfondie, à la lumière du contexte macro-économique, à la lumière des déclarations gouvernementales successives, des promesses électorales de la coalition au pouvoir et, j'ajouterais, à la lumière des initiatives prises par la majorité précédente.

Le contexte macro-économique est extrêmement favorable, ce dont atteste la demande globale au niveau européen. De plus, les déficits ainsi que les taux d'inflation et d'intérêt sont faibles.

Tout est en place pour une politique favorable à la croissance et à l'emploi, à condition qu'on maintienne le cap fixé depuis plusieurs années. Tous les indicateurs confirment le retour du dynamisme de l'économie européenne. Tous les instituts de conjoncture ont revu à la hausse leurs prévisions pour la croissance européenne, qui devait être de 2,1%, en 1999, et atteindre 2,9%, en 2000 et 2001, pour la zone euro.

Comme l'inflation ne devrait pas dépasser 2%, le chômage devrait tomber à 9,2% en 1999, à 8,6% en 2000 et même à 8% l'année suivante.

Ce climat favorable vaut aussi pour la Belgique. La croissance du PIB a été revue à la hausse pour 1999.

La Banque Fortis parle d'un taux de croissance de 3,2% pour l'an 2000. Ces bons résultats ne sont pas le fait du hasard ni de la majorité arc-en-ciel.

Si l'économie belge peut être optimiste, c'est à la fois au regard de la demande intérieure, des exportations et de l'investissement des entreprises.

Si notre pays se redresse, c'est grâce à l'action de la coalition rouge-romaine pendant dix ans.

Les efforts accomplis furent importants pour les citoyens. En dix ans, les finances publiques ont été assainies. Les indices macro-économiques se sont

considérablement améliorés et les pressions fiscale et parafiscale ont diminué.

M. Van Rompuy a rappelé les chiffres. Nous avons largement rattrapé notre retard.

Cette bonne santé économique est le fruit du travail d'assainissement des finances publiques et de restauration de la compétitivité mené depuis plusieurs décennies par la coalition précédente. Les marges de manoeuvre ainsi dégagées se montent à 16 milliards pour 2000 et pourraient atteindre plusieurs milliards à la fin de la législature, selon le Bureau du plan.

Cependant, le gouvernement n'a-t-il pas cédé à la tentation d'une politique procyclique. En période de haute conjoncture, soit entre 2,3 et 2,7%, le pacte de stabilité prévoit que la priorité doit être donnée à l'amélioration du surplus primaire.

En réalité, le gouvernement aurait dû dépenser un pourcentage moindre du solde primaire. En choisissant de dépenser tout le surplus, le gouvernement se prive de toute réserve. En privilégiant l'immédiat, le gouvernement oublie que son rôle consiste à se projeter dans le temps.

Le gouvernement ne tient pas compte du vieillissement inéluctable de la population. En oubliant de constituer une réserve démographique, le gouvernement démontre qu'il ne se soucie guère du paiement futur des pensions. Pour ce qui est des dépenses, il y a une continuité par rapport à la politique de la coalition précédente.

De nouvelles marges de manoeuvre sont octroyées aux entreprises, alors que des besoins sociaux restent criants. Les Écolos et les socialistes ont-ils oublié leurs revendications sociales ?

En dehors de petites mesures en faveur des personnes comme les petits pensionnés et les malades chroniques, le gouvernement n'a pas pris les mesures structurelles que nous attendions, telle que le relèvement du minimex qui ne couvre plus les besoins de base des allocataires sociaux. Nous cherchons un réinvestissement de la part de l'État en faveur de la Justice et de la SNCB.

Par ailleurs, la renégociation de la clé de dotation du financement de l'enseignement s'est faite au détriment de l'État central et en mêlant le financement de l'emploi et des étudiants étrangers. La coalition a ainsi démontré qu'elle ne peut pas faire de la politique autrement, malgré la déclaration parlant d'un nouveau climat communautaire. Cet accord coûte 5 milliards à l'État fédéral.

Enfin, et c'est un doigt dans l'engrenage confédéral, cet accord s'est fait grâce à une ouverture à l'autonomie fis-

cale qui donnera une marge de 3,6 milliards à la Flandre, même si les membres francophones de la coalition disent être restés dans le cadre de la loi de financement.

Rien n'est plus faux. Les francophones ont accepté une réduction forfaitaire, alors que la loi ne permet que des réductions sous forme de pourcentages. On modifie ainsi l'échelle de progressivité de l'impôt qui est une compétence fédérale. Les francophones ont aussi accepté de reconnaître la nécessité de revoir la loi spéciale de financement. Le transfert de compétences trop importantes aux Régions, notamment l'octroi de l'autonomie fiscale, risque d'entraîner la dislocation de la structure fédérale. La sécurité sociale est directement menacée. La compétition fiscale est par nature dommageable à la Région la plus faible. Toute différence trop marquée des bases taxables se répercutera négativement sur le niveau de la fiscalité, sur les coûts de production et donc sur les prix. C'est d'autant plus incompréhensible de la part des partis francophones que la Wallonie est incapable de supporter cette compétition et de faire face à l'autonomie fiscale du Nord du pays.

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Il n'y a pas d'accord à demander au fédéral en matière de remises d'impôts : la loi spéciale demande une concertation, qui devra intervenir à nouveau quand un projet de décret sera déposé, nommément dans le cadre du budget de la Région flamande.

La loi spéciale parle de remises d'impôts, non d'additionnels ou de soustractionnels. La technique des remises peut intervenir en pourcentages ou en montants fixes. On a choisi la technique des remises linéaires et forfaitaires pour pouvoir les appliquer aux revenus du travail et particulièrement aux revenus les plus bas.

Pour ce qui est des conséquences, je dirais que 3,2 milliards sur mille milliards de revenus de l'IPP ne risquent pas de mettre en péril la solidité de l'ensemble.

C'est beaucoup plus faible que les différences entre les additionnels communaux dans une même province.

Il est clair qu'il faudra surveiller l'évolution. Une Région peut décider une remise d'impôts de 3,2 milliards, sans en référer au fédéral.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je dénonce le mécanisme utilisé, pas le montant.

Les 3,2 milliards constituent le prélude à des montants plus importants qui amèneront nos partenaires flamands à réclamer autre chose. Tout cela pour augmenter le budget de la Communauté française d'1 % !

En matière de réforme fiscale, je ne trouve aucune trace écologiste en vue de faire de la fiscalité un outil en faveur de l'environnement et de la mobilité. Peut-être attendez-vous la fin de la législature pour proposer ces mesures à vos électeurs ?

En ce qui concerne la modernisation du ministère des Finances, votre prédécesseur en est à la base, et, sans doute, rendra-t-on à chacun ce qui lui revient ? Combien de réclamations ont-elles été introduites depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure ? Quelles mesures a-t-on prises pour résorber le contentieux antérieur, pour rencontrer la carence en magistrats spécialisés en matière fiscale et pour instaurer une synergie avec le ministère de la Justice ?

J'ai noté que vous avez modifié votre position quant à la réindexation des barèmes fiscaux déjà décidée par le précédent gouvernement. Pour ce qui est de la réduction de la TVA dans le secteur de la construction nous souhaitons que le débat ait lieu.

J'en viens aux distorsions entre le budget fédéral et le budget de la Région bruxelloise. Comment s'explique la différence de 1,4 milliards ? La ministre bruxelloise du budget parle d'un geste politique. Est-il donc normal de surestimer les recettes à ce point ?

Vous avez rappelé le principe du pacte de stabilité qui prévoit l'affectation au règlement de la dette du produit des ventes d'actifs.

Vous avez paru nuancer ce propos dernièrement en ce qui concerne la loterie nationale, Belgacom et la Sabena en donnant aux remises d'actifs un triple but : renforcer la structure de certaines entreprises, diminuer l'endettement et financer d'autres politiques, comme l'emploi, la justice, etc.

Est-ce la bonne manière de respecter le pacte de stabilité ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Le système est assez simple : le produit des cessions d'actifs contribuera à la diminution de l'endettement. Cela influence le budget et permettra de dégager des marges.

Sur le plan européen, je souhaite que la cession d'actifs se déroule au mieux des intérêts de l'entreprise.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Le montant dégagé ne représentera que quelques pour-cents.

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Si vous organisez une cession d'actifs pour 100 ou 200 milliards, vous libérez 5 à 10 milliards dans un budget pour lancer

des politiques d'emploi pour les jeunes, par exemple, ce qui n'est pas neutre.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : J'attends de voir quels seront les débats au sein du gouvernement quant il s'agira de procéder à une vente d'actifs pour 200 milliards !

En dehors d'effets d'annonces, d'initiatives individuelles ou de tiraillement, je ne vois rien qui puisse caractériser la première période de cette coalition.

La deuxième période, qui commence en octobre, se caractérise, elle, par de l'imprécision et par l'absence de prévision sur le fond.

Après la mi-novembre, la précipitation s'est manifestée. Tous les projets de loi réclament le bénéfice de l'urgence ! Tous les textes déposés témoignent de la dilution de la volonté initiale de renouveau dans une logique de compromis. (*Applaudissements sur les bancs PSC*)

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Les différentes prévisions conjoncturelles se contredisent. On ne s'est en outre jamais interrogé sur la valeur de telles prévisions. Je crois dès lors que nous devons tous faire preuve d'humilité, sachant que ni le gouvernement ni l'opposition ne peuvent prédire l'avenir économique.

Le Parlement a dès lors pour mission de vérifier si les hypothèses de départ du gouvernement correspondent à l'attente des citoyens et si les objectifs budgétaires sont atteints. Le contrôle budgétaire devra nous éclairer sur ce dernier point.

La VU est favorable à une politique saine en matière budgétaire. Nous devons toutefois nous intéresser principalement aux choix budgétaires qui ont été opérés. Sur ce plan, et malgré toutes les promesses électorales révolutionnaires qui avaient été faites, le gouvernement ne sort guère de la voie tracée par le précédent gouvernement. C'est ainsi que rien ne change en ce qui concerne la sécurité sociale, l'autonomie fiscale des Communautés ou encore notre contribution à l'Union européenne. Peut-on espérer des changements plus fondamentaux pour le prochain budget ?

On peut noter quelques dépenses supplémentaires, quelques mesures fiscales et quelques réductions de charges, mais la question de l'affectation efficace des moyens disponibles reste en suspens. Ne se poserait-on cette question que lorsque la marge de manoeuvre est étroite ?

Les choix les plus visibles faits par le gouvernement concernent le refus d'une nouvelle augmentation de

charges, la suppression d'un certain nombre de mécanismes fiscaux et une série de "petits" cadeaux.

La VU-ID souhaite un retour à une fiscalité normale. Il faut à cet effet mener à bien une réforme fiscale approfondie et mettre en oeuvre l'autonomie fiscale.

Certaines mesures sectorielles sont peut-être défendables mais elles doivent en tout état de cause faire l'objet d'une évaluation.

Les mesures fiscales prises par le gouvernement sont donc limitées. Nous attendons la grande réforme fiscale de 2000-2001, annoncée tant de fois déjà.

Du côté des dépenses, l'on est surtout frappé par la diminution de la charge d'intérêts sur la dette publique à concurrence de 15,6 milliards de francs.

Il n'en demeure pas moins que, toute modification des taux d'intérêts risquant de changer la donne, le budget reste vulnérable. Le gouvernement aurait dès lors mieux fait de tirer parti de la conjoncture plus favorable pour accélérer le démantèlement de la dette publique. Même si l'on tient compte de la valeur d'investissement de certaines dépenses – en particulier en ce qui concerne le secteur social, la justice et la sécurité dans les villes –, le gouvernement semble avoir laissé passer l'occasion de réaliser des économies sérieuses. Et ce n'est pas en privant la Belgique de ses atouts qu'on en fera un État modèle.

Qu'en est-il, par ailleurs, de la taxe sur le patrimoine ? Si celle-ci devait être mise en oeuvre, son produit devrait – avec celui des privatisations – être affecté au remboursement de la dette.

La VU-ID n'est pas opposée à une croissance plus rapide des dépenses dans les départements d'autorité. L'appareil administratif a, en effet, été négligé pendant des années. La décision relative aux dépenses supplémentaires de 15 milliards, annoncées par le ministre de la Justice pour son département, est loin d'être prise, le gouvernement étant manifestement encore divisé à ce sujet.

Le département de la Défense nationale est délogé de son corset budgétaire. En réalité, l'on investit à mauvais escient, adoptant ainsi une tactique de toute évidence vouée à l'échec.

Je m'interroge également à propos de l'augmentation du budget pour la coopération au développement. Malgré toutes les déclarations faites à ce propos par le secrétaire d'État Boutmans, constatera-t-on réellement une augmentation dans la pratique ?

Le coût des dépenses sociales a certainement de quoi nous inquiéter. Les dépenses sociales augmentent de 2,9% contre 0,75% pour les dépenses fédérales générales. C'est dû au fait que l'on refuse de toucher aux mécanismes de dépenses existants. Le SP et le PS assurent sur ce plan la continuité de l'action du gouvernement précédent. 50% des dépenses totales de l'ensemble des autorités sont affectées au volet social. Le vieillissement de la population accentuera encore ce phénomène. Malgré toutes les déclarations qui avaient été faites à ce sujet par le VLD, ce gouvernement n'ose pas briser les tabous. Aux Pays-Bas, la coalition mauve a osé prendre ses responsabilités sur ce plan.

Il convient de mener des réformes structurelles. Elles ne coûteront pas moins d'argent mais permettront d'offrir une véritable sécurité sociale garantissant à long terme le bien-être de la population.

Ce gouvernement autorise une croissance incontrôlée des dépenses sociales. Les autres dépenses devront être réduites d'autant. Le gouvernement commet une grave erreur en ne s'attaquant pas à la question de la sécurité sociale.

La période actuelle de relative haute conjoncture doit être mise à profit pour réduire les transferts sociaux. Si nous ne sommes pas en mesure de le faire aujourd'hui sans provoquer de bain de sang social, nous ne le serons assurément pas lorsque la situation économique sera devenue moins favorable. La Belgique reste financièrement vulnérable.

Une réduction des charges salariales ne constitue pas une panacée. En théorie, une réduction des coûts salariaux doit se traduire par une augmentation de l'embauche. Dans la pratique, toutefois, ce n'est le cas que dans la mesure où la main-d'oeuvre est effectivement disponible. Les réductions des charges salariales serviront – certainement en Flandre – à conserver une main-d'oeuvre raréfiée plutôt qu'à créer des emplois, ce qui débouchera en définitive sur des augmentations salariales. Je doute par ailleurs que les prépensionnés se remettent au travail ou que des jeunes quitteront prématurément l'école parce que des employeurs leur proposeraient de l'emploi.

En soi, la réduction des cotisations patronales à la sécurité sociale me semble économiquement contestable pour la Flandre de l'an 2000. Tout citoyen qui a à coeur l'État modèle flamand reste par ailleurs sur sa faim : les grands mécanismes de dépenses ainsi que l'irresponsabilité fiscale des entités fédérées sont maintenus. Les réductions d'impôt au niveau fédéral donnent à la Région qui, actuellement déjà, ne peut couvrir ses dépenses une raison supplémentaire pour ne pas voler

de ses propres ailes. Le marché flamand de l'emploi mérite d'autres impulsions qu'une réduction des charges. Les Flamands sont actuellement encore privés de la possibilité d'organiser eux-mêmes un système social qui satisfasse à ses besoins. L'assainissement de la dette fédérale colossale ne sera en rien accéléré. Les Flamands sont les grands contribuables mais obtiennent insuffisamment en retour. C'est la raison pour laquelle le VU-ID votera contre ce budget. (*Applaudissements*)

M. Maurice Dehu (PS) : Le budget 2000 est prudent, réaliste et novateur.

Il est prudent et réaliste parce qu'élaboré de manière rigoureuse, les hypothèses macro-économiques sont elles aussi prudentes et l'équilibre budgétaire est maintenu, tout comme l'équilibre financier de la sécurité sociale.

C'est aussi un budget novateur : il est redevenu un instrument politique, porteur de politiques nouvelles. Il traduit les grandes priorités du gouvernement, dont celle du développement de l'État social actif.

Le PS est heureux de voir le gouvernement mener une politique préventive en matière d'exclusion et de chômage. Nous veillerons particulièrement à ce que les soins de santé soient rendus accessibles à tous, comme prévu, et que les petites pensions soient réévaluées comme annoncé.

La majorité prévoit une baisse de la pression fiscale et parafiscale. Les barèmes fiscaux seront indexés. La suppression de la contribution complémentaire de crise se fera progressivement et concernera tout d'abord les revenus les plus faibles.

Le taux de TVA sera réduit pour les services à haute intensité de main-d'oeuvre. Par ailleurs, la réforme fiscale restera attentive aux revenus les plus faibles, tout en favorisant la création d'emploi.

Ce budget est rigoureux, mais il est utilisé en tant qu'instrument politique pour porter des politiques nouvelles. C'est un acte politique important. Il comporte des réformes fiscales favorables au petit contribuable.

Le PS votera favorablement ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Georges Lenssen (VLD) : Sur le plan macro-économique, les prémisses budgétaires n'étaient pas franchement favorables. Outre la crise de la dioxine, le gouvernement s'est vu imposer le mode de calcul SEC. Les taux d'intérêt ont cessé de présenter une tendance à la baisse. Le gouvernement a joué la carte de la prudence

et prévu toute une série de mécanismes tampons. Le budget offre donc toutes les garanties de sécurité.

Le gouvernement est parvenu à réaliser ses objectifs, en particulier le solde primaire de 6 % inscrit dans le pacte de stabilité. Il n'a pas été tenu compte de la diminution de la charge d'intérêts à la suite de la revalorisation des actifs de l'État.

M. Yves Leterme (CVP) : Sur quoi M. Lenssen se fonde-t-il pour affirmer que la privatisation des actifs de l'État aura lieu dans le courant du premier trimestre de l'an 2000 ?

M. Georges Lenssen (VLD) : J'ai cru comprendre que le ministre Daems souhaitait procéder à une opération de privatisation au moins avant le 31 mars prochain.

Le budget 2000 s'inscrit parfaitement dans le cadre du pacte de stabilité imposé par l'Europe. Le déficit a été ramené à 1 % du PIB, le solde primaire est stabilisé à 6 % et la dette, exprimée en termes bruts, a diminué considérablement. Le produit des privatisations ne fera qu'améliorer ce dernier résultat.

– *Présidence* : **M. Jean-Pol Henry**

Par rapport à 1999, les recettes fiscales et parafiscales sont en diminution de quelques pour cent. Enfin, la présence de l'État se fait moins sentir. Cela ne signifie pas que la protection sociale soit démantelée ni que les plus faibles soient abandonnés à leur sort. En exécution de l'accord de gouvernement, l'on a réussi, dans ce budget, à faire un mélange idéal entre logique économique et préoccupations sociales. Le VLD applaudit à ce résultat brillant, qui concrétise l'État social actif qu'il appelle de ses vœux.

L'État social actif a pour finalité d'empêcher l'exclusion en prévoyant un niveau élevé de protection sociale. L'abaissement des charges sur le travail est un moyen de le concrétiser. La réforme fiscale globale devrait avoir lieu pendant la seconde moitié de la législature. Actuellement, une série de mesures fiscales importantes sont déjà prises. Notre collègue, M. Desimpel, s'étendra davantage sur cet aspect.

Le concept de famille est interprété dans un sens plus large qu'autrefois. La législation fiscale doit encore être adaptée à cette évolution. Et il faudra en tenir compte dans le cadre de la réforme fiscale globale. (*Applaudissements sur les bancs du VLD*)

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Ceci est le premier budget post-austérité. Il dégage des marges de

manoeuvre, bien qu'il soit basé sur une estimation prudente.

Pas d'euphorie cependant : la dette dépasse encore les 10.000 milliards, soit 109% du PNB en 1999, sa charge d'élève encore à 615 milliards pour 2000, ce qui représente encore 41% des recettes fiscales et 22% du total des Voies et Moyens.

Ce sont les contribuables qui ont payé cet assainissement, mais pas tous : si les revenus du travail ont été mis à rude épreuve, ce n'est pas le cas des revenus du capital. Au contraire, les activités financières ont été très rentables. Mais on enregistre par ailleurs une solide augmentation de la pauvreté. Le nombre de minimexés continue à augmenter, même si une très légère diminution de 0,2% est prévue en 2000.

Il serait temps car, de 1991 à 1997, le chômage de longue durée a augmenté de 41%, le surendettement de 35% et le nombre de coupures de gaz, de 31%.

Donc, pas de triomphalisme, car il y a davantage lieu, pour les années 1970 et 1980, de rechercher des responsabilités que des mérites !

Le social en a pris un coup dans les années 1990, mais aucune politique digne de ce nom n'a été menée pour l'environnement, sous ses aspects de mobilité, d'agriculture ou de respect des engagements internationaux.

De ce gouvernement, nous attendons donc une politique sociale et environnementale : une diminution de la pression fiscale, surtout sur les revenus les plus bas et sur les revenus du travail ; une volonté de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et l'arrêt, puis l'inversion de la tendance, qui mène à la dégradation de l'environnement.

En matière de fiscalité, il est important de relever les revenus les plus bas ; économiquement, d'une part, car la consommation est relancée plutôt que l'épargne ; socialement, d'autre part, car c'est une question de justice distributive que de permettre la satisfaction de besoins primaires non couverts.

Le gouvernement ne va pas assez loin, mais il est sur la bonne voie. En effet, le démantèlement de la cotisation de crise commence par les revenus les plus bas. L'indexation des barèmes fiscaux favorise les revenus du travail, mais il est neutre pour les revenus mobiliers. Ne relever le minimum imposable qu'à partir de la réforme fiscale est agir un peu tard, mais on ne peut tout avoir en même temps. Enfin, nous nous réjouissons de l'augmentation de la prise en charge des frais de garde d'enfants.

Une perception plus performante de l'impôt a aussi des conséquences favorables sur les revenus les plus faibles. Ce sont les revenus les plus élevés qui profitent du manque de personnel de l'administration fiscale, laquelle a perdu 8000 agents au cours des huit dernières années. Nous évaluerons, dans un an, les efforts faits dans le sens du budget, qui prévoit que le cadre sera rempli en 2000.

Concernant les aspects sociaux et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, nous relevons une politique qui veut donner de l'emploi aux jeunes, les empêchant ainsi de verser dans l'assistance et la dépendance ; une extension du Maribel social apportant plus de moyens au secteur non-marchand ; l'augmentation de la norme de croissance des soins de santé et l'augmentation des pensions les plus modestes à partir du 1^{er} juillet 2000.

Nous relevons également 900 millions pour le revenu garanti des personnes âgées, 125 millions pour la lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'usage des médicaments génériques et l'augmentation du budget de la Coopération de 7,5%.

Concernant les matières dites "vertes", je dirais que le tableau budgétaire est d'un fond vert pâle avec quelques touches d'un vert plus accentué.

Ce fond vert pâle est constitué par l'introduction dans les déclarations de politique générale de notions nouvelles liées à l'écologie, tel le concept de développement durable. Certes, les concrétisations manquent encore ; je pense, ici, à la fiscalité environnementale, absente de ce budget, mais annoncée cependant dans la déclaration gouvernementale.

Ceci dit, certaines touches franchement vertes apparaissent bien davantage que dans les budgets précédents. Ainsi, en matière de santé, je pense à une meilleure approche des soins de première ligne et, en matière d'énergie, nous notons un soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies alternatives et renouvelables.

En matière de transports, on prévoit le remboursement des frais de déplacement des fonctionnaires fédéraux et la gratuité pour les plus de 65 ans et moins de 12 ans aux heures creuses. Par ailleurs, 8,5 milliards sont prévus en termes d'investissement dans le futur RER.

On peut noter une attention accrue à la qualité de l'alimentation, je pense à l'Agence fédérale, et un soutien à l'agriculture multifonctionnelle et durable.

En matière de coopération, on note une première augmentation de 1,7 milliard, plus 800 millions de remboursement de dettes bilatérales.

Ce budget n'est pas satisfaisant ... mais il n'y a pas de miracle en politique. Il ne traduit pas encore assez le travail en profondeur accompli avant les élections en collaboration avec la "société civile" et qui se poursuit actuellement dans la mouvance écologiste.

La tendance est positive et les marges dégagées sont utilisées généralement à bon escient. C'est cette tendance générale que nous soutiendrons par notre approbation du budget. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

Mme **Alexandra Colen** (VL. BLOK) : Ce budget confirme une fois de plus l'existence des transferts de la Flandre vers la Wallonie. Le CVP n'a rien fait pendant toutes ces années pour mettre un terme aux transferts. Le VLD avait promis aux électeurs flamands de changer cela. Les Flamands savent aujourd'hui qu'ils ont été trompés et que les transferts sont toujours bien là. Ces transferts sont d'ailleurs la raison d'être de la Belgique. Selon des études récentes menées par le VEV et par des fiscalistes, ces transferts seraient de l'ordre de 160 à 180 milliards de francs par an. Récemment encore, M. Senelle, constitutionnaliste, précisait que dans un État fédéral, le financement des entités fédérées devait faire l'objet d'une approbation préalable. Or, ce n'est pas le cas en Belgique. M. Senelle a également indiqué que le système de transferts tel qu'il existe en Allemagne empêche que, par le mécanisme de la solidarité, une entité fédérée soit finalement lésée par rapport à l'entité fédérée qui est plus pauvre. Les transferts constituent pour la Flandre une inadmissible hémorragie financière. En tenant compte des charges d'intérêts, le transfert annuel s'élève même à 325 milliards de francs, soit 54.000 francs par habitant de Flandre.

On dit parfois que la Flandre a une obligation de solidarité envers la Wallonie, celle-ci s'étant montrée solidaire vis-à-vis de la Flandre par le passé. Le retard économique de la Flandre au 19^e siècle était dû à l'indépendance de la Belgique, qui a été un désastre sur le plan linguistique, culturel et socio-économique. La révolution de 1830 a réussi parce que les Hollandais souhaitaient se débarrasser de la Belgique. Les habitants du Nord ne supportaient plus le fait que le roi Guillaume avantagait systématiquement le Sud sur le plan économique. Gand, la grande capitale textile avant l'indépendance, et Anvers, le port principal, ont énormément souffert des conséquences dramatiques de l'indépendance. La Flandre a été entraînée par le séparatisme francophone et y a perdu richesse et prospérité.

La Flandre n'a jamais bénéficié de transferts wallons. La Wallonie, par la bouche de M. Gendebien, s'est farouchement opposée à l'idée du roi Léopold d'aménager une liaison ferroviaire avec Anvers. Depuis, la Belgique a

mené une politique de favoritisme systématique à l'égard de la région de langue française du pays, aussi bien en matière de chemins de fer qu'en matière de construction et d'entretien de routes et aussi, toutes proportions gardées, en matière de travaux d'infrastructure fluviale. 35 % seulement des travaux d'infrastructure globaux réalisés en Belgique entre 1832 et 1912 l'ont été en Flandre. Par conséquent, la solidarité passée de la Wallonie envers la Flandre est un mythe. !

Il n'y a jamais eu de transferts du Sud au Nord, pas même lorsque la Wallonie était plus riche que la Flandre. Même lorsque, entre 1832 et 1912, la pauvre Flandre agraire fournissait la plus grosse partie des recettes fiscales en vertu d'un système fiscal pervers qui était fondé sur les signes extérieurs de prospérité agricole. De plus, les petites exploitations industrielles flamandes devaient payer plus que les grandes entreprises wallonnes.

La solidarité du Sud au Nord est donc un mythe historique et elle ne peut par conséquent servir d'argument pour justifier les transferts actuels dans l'autre sens.

Au cours de la seule décennie écoulée, cette fausse solidarité a coûté 1.600 milliards à la Flandre. Nous exigeons qu'il y soit mis fin immédiatement. Or, le présent budget laisse subsister ces mécanismes et il n'emporte donc pas notre adhésion. Qui plus est, nous rejetons aussi l'État belge qui a toujours toléré et continue de tolérer ces transferts. Grâce à cette économie annuelle de 160 milliards, la Flandre pourrait abolir le quasi-impôt perçu sur le mariage et opérer une réduction fiscale de 7 pour cent. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : Ce premier budget marque une rupture avec les précédents. La question qui se pose est la suivante : cette rupture est-elle positive ou non ?

En ce qui me concerne, j'apprécie ce budget qui ne contient aucune mesure d'aggravation de la fiscalité. Après vingt ans d'austérité, j'avais pensé que ma génération ne connaîtrait plus cela.

J'irai plus loin : ce budget contient même une diminution des recettes. Je comprends que certains en aient été secoués.

Le CVP bloque sur une position, d'ailleurs bien argumentée, qui consiste à dire qu'il faut réduire davantage le déficit de 2000, en augmentant encore le solde primaire et en reportant les mesures de réduction de la fiscalité.

Comme dans les années septante, votre formation, à l'inverse cette fois-ci, est en retard d'une guerre.

Au moment de la crise pétrolière, le CVP a continué à dépenser – c'était le fameux "train fou lancé dans le brouillard" – alors que tous les autres pays européens se mettaient à l'heure de l'austérité.

Cette politique à contre-courant a eu des conséquences désastreuses et a engendré une dette phénoménale, que nous subissons toujours.

Aujourd'hui, après une longue période d'austérité, il faut réajuster le cap. Si le CVP était au pouvoir, il l'aurait sans doute fait, plus tard, certes, comme ces pétroliers qui ont besoin de nombreux kilomètres pour changer de route. Cela aurait été une erreur, comme ce fut le cas lors de la crise pétrolière.

C'est maintenant qu'il faut réagir, comme le font d'ailleurs nos voisins.

Autour de nous, plusieurs pays voisins, également tenus par le pacte de stabilité, atténuent leur politique budgétaire restrictive, de peur de freiner leur croissance et de creuser l'écart avec les pays connaissant une croissance plus soutenue.

La France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie entament, dès 2000, des programmes de réduction de leur fiscalité, pourtant déjà inférieure à la nôtre.

La France, qui annonce pourtant qu'elle ne veut pas supprimer sa marge de manoeuvre, annonce pour 2000 d'importantes réductions d'impôts, notamment la suppression de la contribution exceptionnelle des entreprises.

M. Yves Leterme (CVP) : Selon M. van Weddingen, la démocratie chrétienne est un bateau inerte. Mais la coalition arc-en-ciel n'est-elle pas un navire qui prend l'eau ?

Que pense M. van Weddingen du projet français d'instauration de la semaine des 35 heures et des critiques dont il fait l'objet ?

M. Eric Van Weddingen (PRL FDF MCC) : Je parlais de l'attitude générale par rapport au pacte de croissance, dès 2000, en réduisant l'austérité et en passant à des réformes qui atténuent la fiscalité. Ainsi, la France propose la suppression, dès le 1^{er} janvier 2000, de la contribution exceptionnelle des entreprises qui passera de 41,6 % à 36,6 %. Il y aura également la réduction de la TVA sur les transactions immobilières, sur la rénovation des immeubles, ainsi que d'autres diminutions d'impôt.

En Allemagne, si le gouvernement annonce des réductions de dépense, il propose également d'importantes réductions de la fiscalité, dont celle de la taxe sur les ménages qui passe de 53 % à 51 % pour les ménages à haut revenu. La taxe sur les entreprises sera réduite de 40 % à 25 % en 2001.

Aux Pays-Bas, si le déficit budgétaire est supérieur à la norme fixée (0,75 %), les recettes non prévues au budget de base sont consacrées à concurrence de 25 % à la réduction de la fiscalité et le solde à la réduction du déficit.

Par contre, si le déficit budgétaire est inférieur à la norme fixée, 50 % des recettes non anticipées sont affectées à la réduction de la fiscalité et les 50 % restants sont affectés à la réduction du déficit.

Voilà peut-être une idée pour l'avenir car nous aurons des recettes supplémentaires. Le gouvernement néerlandais prévoit une légère réduction de la fiscalité, mais suivie, en 2001, d'une réforme d'envergure. La taxe sur les entreprises sera réduite de 35 à 30%. Les taxes sur les revenus diminueront également.

En Italie, le gouvernement annonce, pour 2000, une diminution de la fiscalité de l'ordre de 4 milliards de liras. Certes, comparaison n'est pas raison, mais, après des années d'austérité, le signal est donné d'un allègement de la pression fiscale dans tous les pays voisins, comme nous venons de le faire chez nous.

Si la Belgique était restée la seule à patauger dans une fiscalité importante, elle aurait réduit l'effet bénéfique de la reprise de la croissance.

M. Yves Leterme (CVP) : M. van Weddingen plaide pour le ralentissement de la liquidation de la dette et pour une réduction accélérée des impôts.

M. Viseur vient de préconiser tout le contraire, alors que tous deux appartiennent à la même majorité. Comment des visions aussi contradictoires peuvent-elles être conciliées ?

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : Je ne plaide pour rien : je ne fais qu'énoncer ce qui se passe ailleurs, sans faire aucun commentaire, en citant aussi bien la réduction de la fiscalité sur les revenus les plus faibles que celle sur les revenus les plus élevés.

Vous prenez vos désirs pour la réalité.

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Dans ce budget, les réductions d'impôts essentielles sont sur les revenus les plus bas et je m'en réjouis.

Nous sommes toutefois d'accord de discuter de meilleures mesures à prendre dans l'avenir.

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : Les mesures proposées sont équitables pour tout le monde. L'information sur les pays voisins peut nourrir notre réflexion sur une réforme fiscale d'envergure qu'annonce le gouvernement.

Notre handicap fiscal par rapport à la moyenne européenne est déjà de 400 milliards. Cet écart sera encore creusé du fait des réformes que mènent actuellement nos voisins. Une réforme est donc indispensable.

Au niveau de l'IPP, nos voisins s'apprentent à réduire le taux le plus bas et le taux de plus haut. Nous devons en discuter.

Si nous restons dans la moyenne en matière d'impôt sur les sociétés, les projets que j'ai cités à l'étranger risquent de nous rendre la place de champion.

Il s'agit d'un budget de rupture, mais aussi d'un budget équilibré, qui fait une place non négligeable à l'emploi des jeunes, au financement de la sécurité sociale, notamment. Les institutions internationales l'ont d'ailleurs applaudi.

Certes, la Banque centrale européenne a prévu le choc de la monnaie unique et a souhaité que les pays membres prennent de l'avance sur ces objectifs, mais, en même temps, elle prône l'élimination des sources de déséquilibre des finances publiques que sont une fiscalité exagérée et une administration désorganisée, par exemple. Le gouvernement suit, incontestablement, cette voie.

Ce sera sans réticence aucune que je voterai ce budget. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. Yves Leterme (CVP) : Je regrette le peu d'intérêt suscité par ce débat budgétaire, certains partis, comme le SP, étant même totalement absents.

Le mépris du ministre du Budget à l'égard du Parlement est à son comble : il ne daigne même pas assister à la discussion de son budget 2000. Nous insistons pour qu'il soit présent à l'avenir.

Le CVP n'approuvera pas ce budget, non pas parce que c'est d'usage pour l'opposition, mais pour des raisons de principe. Ce n'est pas un bon budget. Même les membres de la majorité semblaient déçus lors des discussions en commission. Aujourd'hui encore, certains ont exprimé cette déception. M. Desimpel déplore l'absence totale d'amorce de relance économique et M.

Jean-Pierre Viseur regrette, à raison, l'absence de toute amorce d'écofiscalité.

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : M. Leterme peut-il préciser en quoi les gouvernements précédents ont pris des mesures d'écofiscalité ?

M. Yves Leterme (CVP) : C'est le gouvernement qu'il convient d'interroger à ce sujet. Les verts ont suffisamment de raisons pour interpellier ce gouvernement.

Contrairement aux années précédentes, M. Tavernier a été particulièrement bref en commission. Sa position n'est bien évidemment plus la même.

Ce budget manque d'audace. Il est contraire au programme de stabilité. Le fait d'avoir ramené l'objectif en matière de solde primaire de 5,3 à 5,15% du PIB est inacceptable. Le gouvernement se justifie en invoquant une correction du SEC qui produirait un effet négatif se chiffrant à 30 milliards de francs. Nous avons démontré en commission que cet argument ne tenait pas. Nous n'allons ainsi plus prendre d'avance sur les scénarios en matière de réduction de la dette. Je ne comprends d'ailleurs pas le point de vue de M. Lenssen, qui affirme – et ce n'est pas l'avis du Conseil supérieur des finances – que ce gouvernement doit prendre des décisions dans un contexte économique très difficile.

Au cours de la période 1997-1998, alors que la conjoncture était comparable à celle qui marquera l'an 2000, un effort sensiblement plus important avait été fourni en vue du démantèlement de la dette publique. Le gouvernement actuel s'engage donc dans une autre voie. C'est une attitude irresponsable. En outre, ce budget ne comporte aucune perspective d'avenir. Les dépenses supplémentaires concernent essentiellement des réductions de charges massives et linéaires, qui ne sont assorties d'aucune mesure ciblée de lutte contre le chômage tenant compte des situations spécifiques des sous-régions et de certaines catégories de demandeurs d'emploi, ni de consolidation de la rentabilité des entreprises. On attend toujours une approche différenciée de notre économie. Ce manque de vision est également attesté par une série d'actions symboliques telles que le 1,5 milliard pour la politique des grandes villes et les dépenses pour les projets d'économie sociale.

Pas plus tard que la semaine passée, M. Dewael, ministre-président du gouvernement flamand, disait déplorer beaucoup le manque de contacts avec le gouvernement fédéral dans le domaine de la politique des grandes villes. C'est tout dire !

Un certain nombre d'autres problèmes sont ignorés ou presque. C'est ainsi que rien n'est prévu pour tenter de

régler le problème de l'engorgement de nos routes. La SNCB voit sa dotation diminuer. Il n'est plus question d'une variabilisation des coûts liés à l'utilisation de la voiture. Les verts peuvent-ils vraiment accepter tout cela ?

Aucune mesure n'est prévue pour mettre un terme à la discrimination à l'égard des personnes mariées. Le précédent gouvernement avait pourtant fait un premier pas budgétaire en ce sens. Je ne m'étonne nullement que le présent gouvernement n'attache aucune importance à ce problème. Il abandonne par ailleurs la voie de l'orthodoxie budgétaire. Le budget comporte en effet un certain nombre de trucs et de ficelles peu orthodoxes. Les membres du gouvernement annoncent sans cesse des diminutions de recettes ou des dépenses supplémentaires que l'on ne retrouve pas ou pas encore dans les chiffres. C'est typique du présent gouvernement, pour qui parler importe plus qu'agir. En outre, il dit une chose et en fait une autre. Avec cette coalition, nous ne sommes plus à un mensonge ou à un travestissement de la vérité près.

Le CVP ne conteste pas que les objectifs budgétaires pourront être atteints. Le contraire serait très grave avec une croissance économique voisine des 3%. Nous critiquons le fait que, compte tenu de la situation enviable héritée du précédent gouvernement et du redressement sensible de l'économie, cette majorité n'a pas le courage ou la volonté de poursuivre l'oeuvre de réduction de la dette.

Le gouvernement a choisi la voie de la facilité lors de la confection du budget pour 2000. Il profite de l'aubaine sur le plan économique pour s'assurer l'adhésion des différents partenaires au sein de la coalition. Il n'y a pas d'unité de vues au sein de la coalition. Une seule chose la motive : gouverner sans les démocrates chrétiens.

Ce ressort est si fort que les partenaires de la coalition renient ce qu'ils avaient ouvertement défendu avant le 13 juillet. Je pense en l'occurrence au dossier relatif à l'asile, à la participation des travailleurs, à l'énergie nucléaire, à l'exportation d'armes, aux armes nucléaires de Kleine Brogel, à l'impôt sur la fortune, au dossier relatif à l'enseignement et à la législation relative aux naturalisations. Certains partenaires de la coalition ne semblent pas à une perte de prestige près. La politique mise en oeuvre trahit lourdement ce manque de gestion et de vision. Il n'y a ni autorité ni cohésion. Ce pays et son peuple méritent mieux. (*Applaudissement de l'opposition*)

M. Aimé Desimpel (VLD) : Notre collègue Leterme nous reproche d'avoir participé sans enthousiasme aux débats en commission. Nous avons pourtant formulé

des observations critiques. Je tiens d'ailleurs à souligner que les fruits de ce budget ne seront cueillis qu'après le 1^{er} janvier 2000. Ses effets budget ne seront donc pas immédiatement perceptibles. Dans l'intervalle, certains laissent entendre que nos entreprises ne connaîtraient plus de difficultés, alors que 20 % d'entre elles entrent en considération pour un concordat judiciaire et présentent un patrimoine négatif. En 1999, quelque 8.000 faillites ont été prononcées. Ces dernières années, de nombreuses entreprises sont parties s'établir à l'étranger parce qu'elles rencontraient trop d'entraves dans notre pays. Notre compétitivité demande encore à être renforcée.

Ce gouvernement doit s'attaquer à d'innombrables problèmes hérités du passé. Quoiqu'il en soit, les circonstances sont favorables et augurent du meilleur pour notre pays. J'en appelle au gouvernement pour qu'il fasse preuve de davantage d'audace dans le cadre du budget de l'an prochain. Le prochain budget devrait permettre de faire face à une série de défis importants. Je songe notamment à la suppression de la cotisation de crise, à l'augmentation des pensions des petits indépendants, à l'abaissement du taux de TVA pour le premier logement social, à la suppression de la discrimination dans le secteur horeca, à la lutte contre la pauvreté, à l'élimination des pièges à l'emploi et à la promotion de la formation continuée.

Ce gouvernement a annoncé qu'il opérerait une rupture de tendance. Dès l'année prochaine, bon nombre de choses changeront en mieux, et cette évolution devrait permettre le renforcement du bien-être social.

Il ne faut cependant pas que les mesures à prendre se traduisent par un alourdissement de la pression fiscale et parafiscale.

L'accord de gouvernement prévoit d'affecter la marge de manoeuvre ainsi dégagée à la réduction de la pression parafiscale. Il ressort du budget 2000 que les recettes fiscales et parafiscales, en 2000, seront inférieures à celles des années précédentes : elles passent de 41,5% à 41,4% du PIB. Les impôts ne seront pas majorés, mais une série de mesures se traduiront par une diminution de la pression fiscale, telle la réindexation des barèmes fiscaux. En 1993, cette indexation avait été suspendue pour quatre ans. Les lois de pouvoirs spéciaux avaient étendu la non-indexation aux années d'imposition 1998 et 1999. Cette mesure a compromis la réforme fiscale de 1988.

M. Yves Leterme (CVP) : Je réagirai toujours à l'évocation de la réindexation des barèmes fiscaux. Ce gouvernement n'a aucun mérite à cet égard. Cette décision a été prise par le gouvernement précédent.

M. Aimé Desimpel (VLD) : Elle entrera pourtant en vigueur au 1^{er} janvier 2000.

M. Yves Leterme (CVP) : C'est totalement faux. Je ne placerais cependant pas M. Desimpel dans une position inconfortable.

M. Aimé Desimpel (VLD) : La non-indexation s'inscrivait dans un plan pluriannuel élaboré par les gouvernements précédents pour majorer, à chaque fois, les recettes fiscales.

Une étude récente fait apparaître que, depuis l'année d'imposition 1994, cette non-indexation a coûté 200 milliards aux contribuables. La réinstaurer se traduira pour les contribuables par une économie de 8,4 milliards sur les recettes de 1999 et de 17,5 milliards sur les recettes de 2000. La suppression de l'impôt de crise de 3 % de centimes additionnels sera supprimée graduellement. Depuis son instauration, cet impôt s'est traduit par un prélèvement annuel total de 30 milliards pour l'ensemble des contribuables. Cette suppression progressive permettra de réduire la pression fiscale de 3 milliards par an.

M. Yves Leterme (CVP) : Dans ce dossier, M. Desimpel ne fait plus la différence entre 3 milliards et 30 milliards. Or, il s'agit bel et bien de 30 milliards, comme on l'a constaté en commission.

M. Aimé Desimpel (VLD) : C'est exact. Mais je voudrais encore dire un mot des baisses de TVA. Une réduction du taux de TVA de 6 % a été prévue en faveur de certains secteurs à fort coefficient de main-d'oeuvre. Elle devrait se traduire par une baisse des recettes fiscales de 2 milliards. Le secteur horeca, les coiffeurs et le secteur de la construction ont été exclus du bénéfice de cette baisse. Le VLD demande au gouvernement de faire un effort particulier pour ces catégories professionnelles spécifiques. Il lui demande d'agir de même pour la déduction des frais de l'accueil de la petite enfance. Du reste, le gouvernement a déjà fait un premier pas dans ce sens. Cette mesure débouchera sur une réduction d'impôt de 1 milliard pour les recettes de 1999. Le VLD est satisfait des mesures en matière d'accueil de la petite enfance, mais il veut aller plus loin. Pour les recettes 1999, les quatre mesures prises se traduiront ensemble par une réduction d'impôt de 11,4 milliards, mais leur impact sera encore beaucoup plus marqué pour 2000. Le VLD se réjouit qu'une baisse des impôts soit amorcée, car c'est une condition sine qua non de la réalisation de l'État social actif. (*Applaudissement sur les bancs du VLD*)

M. Hagen Goyvaerts (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok analyse le budget 2000 d'un point de vue nationaliste fla-

mand. Le régime belge constitue à nos yeux un obstacle au dynamisme de la Flandre. C'est pourquoi nous espérons ne plus avoir à discuter un budget belge dans quelques années.

En attendant, nous voilà toutefois avec ce budget belge sur les bras, que je souhaiterais soumettre à un commentaire critique. Si l'on soustrait les nombreux milliards de coûts fixés – charge d'intérêt, dotations aux Régions et à l'Europe, etc.- il reste 1600 milliards à dépenser judicieusement. Mais sera-ce le cas ? Ne devrait-on pas mettre la conjoncture économique favorable à profit pour résorber plus rapidement les dettes ?

Les mesures fiscales ne sont pas innovatrices. Le gouvernement précédent avait déjà opté pour la réindexation. La réduction de la TVA applicable aux travaux de rénovation est l'exécution d'une mesure européenne. Par contre, les chèques de services ont été supprimés. Ces mesures sont par conséquent incohérentes. Il subsiste également un doute quant à l'effet de la réduction de TVA sur l'emploi.

La Belgique disposait de toute une série de plans emploi. La plupart de ceux-ci ne se sont révélés d'aucun secours. Il en sera de même avec les plans de premier emploi.

La réduction des accises sur les cigares et cigarillos est, en tant que mesure fiscale, ridicule. À l'époque, la contribution de crise devait être supprimée d'urgence, à une époque de haute conjoncture économique.

Par la suppression échelonnée en fonction du revenu, les couples mariés pourront, à plus long terme seulement, profiter de la suppression.

En Flandre, la baisse des charges salariales dans le secteur privé

pourrait fort bien ne pas avoir l'effet escompté, c'est-à-dire la création d'emplois. D'autre part, je constate une différence entre l'évaluation du coût de cette baisse par *Trends*, soit 68 milliards, et les 48 milliards budgétisés. Le ministre pourrait-il expliquer cette différence ?

Quand on examine ce budget, on a l'impression que le temps des assainissements est révolu. N'aurait-on pas dû opter pour un budget pluriannuel ? Ainsi, on aurait fait preuve de plus de vision politique.

On est une fois de plus surpris par les transferts de la Flandre à la Wallonie, qui s'élèvent à plusieurs milliards et que l'on peut difficilement justifier au nom de la solidarité. Il convient de resituer le problème de l'accueil de la petite enfance dans un cadre plus large. On pourrait

envisager par exemple l'instauration d'un salaire éducatif.

Les cabinets ministériels devaient être dégraissés. Or, on ne peut pas dire que ce soit le cas. En dépit des sommes considérables qui sont investies pour améliorer la collaboration entre cabinets et administrations, celle-ci est imparfaite, comme on a encore pu le constater la semaine dernière, lorsque la gratuité de la procédure de naturalisation a donné lieu à une vive controverse.

Ce budget n'est pas convaincant. La formule "*Wait and see*" pourrait résumer la politique qu'il vise à financer. Le Vlaams Blok ne l'adoptera pas. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : L'intervention de M. Viseur rend mon intervention presque superflue. Je voudrais toutefois réagir à quelques accusations portées par des orateurs de l'opposition. Ce budget reproduit effectivement l'accord de gouvernement détaillé, qui prévoit notamment la gratuité de la procédure de naturalisation. Le CVP ne l'avait apparemment pas lu.

M. Yves Leterme (CVP) : Tout comme M. De Gucht croyait avoir lu à tort quelque chose sur le devoir d'intégration...

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : À cet égard, le ministre de la Justice a très correctement fait référence à l'accord de gouvernement.

Ce budget est un budget prudent. Pour 1999, il ne réalise pas ce que le gouvernement souhaite réaliser sur une période de quatre ans. Nous agissons de manière réfléchie et nous serons moins fétichistes que nos prédécesseurs par rapport aux normes. Dans les faits, la dette publique diminuera sans doute plus rapidement, étant donné que nous nous sommes fondés sur des perspectives économiques très modestes.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Les Verts sont-ils disposés à affecter les éventuels résultats favorables du contrôle budgétaire au remboursement accéléré de la dette ?

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Il n'y a pas d'engagements pour des recettes supplémentaires. Nous pourrions ainsi décider au moment voulu dans quelle mesure ces moyens doivent être affectés au démantèlement de la dette. Le CVP, qui insiste tant sur le démantèlement de la dette, réclame d'ailleurs également des cadeaux.

M. Yves Leterme (CVP) : Cela n'est pas sérieux. Nous voulons marquer notre empreinte dans le cadre des possibilités budgétaires. Dans l'intervalle, nous voulons être

respectueux de l'orthodoxie budgétaire et mettre à profit la marge supplémentaire dont nous disposons pour réduire la charge de la dette.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Il s'agit également d'autres mesures fiscales, comme la réduction de la TVA.

Cette réduction des charges est plus importante que celle qui avait été annoncée par le précédent gouvernement. La réduction sera appliquée en deux phases, en 2000 et 2002. Nous voulons travailler sérieusement et vérifier quels seront les effets de la mesure sur le plan de l'emploi. Aucune obligation n'a en effet été prévue à ce niveau. La deuxième phase ne sera mise en oeuvre que s'il apparaît après évaluation que la mesure est bénéfique au niveau de l'emploi.

Ces mesures fiscales ainsi que le calendrier pour la réforme globale de l'impôt sont réalistes. Une telle réforme nécessite une concertation préalable, y compris avec le Parlement. Pour l'heure, nous sommes satisfaits des propositions actuelles. J'admets que la notion de "développement durable" n'a pas encore été traduite en chiffres.

Une législation dure 4 ans. Cependant, il n'est pas possible de tout réaliser sur-le-champ. Le développement durable est un exemple d'objectif à réaliser à terme. Il est important que les déclarations politiques aillent dans le bon sens. Il en va de même pour la réforme fiscale.

M. Dirk Pieters (CVP) : Quel est donc votre échéancier en matière de réforme fiscale ?

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Nous escomptons que le ministre nous fournisse, pour l'automne 2000, une note de discussion mentionnant les lignes force de la politique à mettre en oeuvre. Ensuite viendra la discussion, également au forum européen, de sorte que la réforme pourra être achevée pour 2002.

M. Dirk Pieters (CVP) : Quand cette réforme se traduira-t-elle concrètement en termes budgétaires ? À la veille des prochaines élections ou plus tôt ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Concrètement, la première disposition fiscale sur les revenus du travail est de ne plus lever aucun impôt ou taxe supplémentaire. C'est un premier élément : arrêter la crue de l'impôt.

Le deuxième élément revient à éviter que l'impôt n'augmente de manière larvaire : c'est la réindexation intégrale des barèmes fiscaux, avec répercussion sur les précomptes dès 2000.

Le troisième élément est la suppression progressive de la cotisation complémentaire de crise.

Il y aura ensuite la réforme fiscale tant attendue.

Elle viendra, en 2002 et s'étalera sur plusieurs exercices. J'ai l'intention de m'aligner sur la réforme Grootjans.

Une première étape est prévue en 2000 : 80 milliards de réduction de la fiscalité avant même d'entamer la véritable réforme fiscale. C'est déjà un pas.

M. Dirk Pieters (CVP) : En matière de réindexation des barèmes fiscaux, ce gouvernement n'a innové en rien. La décision relative à la réindexation avait, en effet, déjà été prise par le gouvernement précédent.

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Ces mesures ne nécessitent pas de textes. Il s'agit simplement de décider qu'il y aura un stop fiscal et que l'on ne permettra aucune suspension de l'indexation des barèmes fiscaux. Cela se traduit, bien entendu, par une réindexation intégrale.

Je le répète, nous ne souhaitons pas répéter ce que vous avez fait, nous ne souhaitons pas suspendre l'indexation des barèmes fiscaux.

M. Yves Leterme (CVP) : Lors de quel Conseil des ministres, ces deux mesures ont-elles été prises ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Cette mesure a été prise dès la confection du programme de gouvernement et présentée à la presse lors de l'élaboration du budget, à la sortie du Conseil des ministres qui l'a approuvé.

Il y aura une diminution constante de la pression fiscale et parafiscale sur le travail et une réindexation des barèmes fiscaux. Il n'y a aucune intention dans le chef du gouvernement de suspendre ces mesures.

Si vous le souhaitez, je puis le répéter encore.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Le ministre des Finances et moi-même sommes sur la même longueur d'onde en ce qui concerne le calendrier et la méthode de travail. Nous témoignons l'un envers l'autre d'une confiance vigilante et sommes soucieux de la réforme fiscale. Bien que, sur le plan quantitatif, la pauvreté n'ait pas augmenté en Belgique, elle a cependant pris davantage d'ampleur.

La pression fiscale varie en fonction du revenu. Nous devons veiller à ce que ces différences n'augmentent pas. C'est dans cette perspective qu'il convient de

situer notre approche. (*Applaudissements sur les bancs des verts*)

M. Dirk Pieters (CVP) : Le débat relatif aux dispositions fiscales a déjà été mené la semaine dernière. Aujourd'hui, il apparaît qu'il n'avait pas été véritablement clôturé. De nombreux orateurs ont encore tenu à s'exprimer à propos de l'indexation des barèmes fiscaux. Avec M. Leterme, j'insiste sur le fait que la décision relative à la réindexation avait déjà été prise par le gouvernement précédent. C'est uniquement grâce la politique d'assainissement très stricte menée par le gouvernement précédent que l'on peut procéder aujourd'hui à la réindexation des barèmes. Sans le CVP, l'on n'aurait jamais disposé de la marge de manoeuvre nécessaire à cet effet. C'est très volontiers que nous reconnaissons que le gouvernement dispose d'une marge budgétaire de 55 milliards. Nous aurions également utilisé cette marge pour rétablir l'indexation mais nous aurions, dans le même temps, diminué les charges et éliminé les discriminations frappant les couples mariés.

Ce qui nous distingue, c'est l'évaluation de la marge budgétaire : il est à présent question de 85 %, alors que le gouvernement précédent faisait état de 55 milliards. Si cette situation devait persister, l'assainissement se trouverait menacé.

La période 1988-1999 a également été caractérisée par une amélioration des finances publiques, en dépit d'une détérioration structurelle. Plus tard, cette amélioration a été attribuée à une conjoncture économique très favorable.

Pour 2000, le déficit est évalué à 1 %. Si ce résultat favorable pourra être réalisé sans trop de difficultés, le mérite en reviendra, sans aucun doute, à la croissance économique. Alors qu'elle se porte bien, l'économie bénéficie d'une injection financière complémentaire, sans aucune garantie en matière d'emploi.

M. van Weddingen s'est référé aux années 70. À l'époque, le même cap budgétaire avait été maintenu trop longtemps. Dès 1978, le CVP insistait pour que les mesures nécessaires soient prises mais, à l'époque, il ne se trouvait aucune majorité pour appuyer cette demande.

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : Nous ne nous sommes pas tous trompés, car nous, nous n'y étions pas ; du moins, dans les années 1970.

Par contre, dans les années 1980, nous avons mené, avec vous, une politique d'austérité ; c'est ainsi que nous en sommes arrivés à un solde net à financer de 7,8%.

M. Dirk Pieters (CVP) : Le CVP n'est pas seul responsable des erreurs commises dans les années 70. Si la Belgique a entamé trop tard l'effort d'assainissement, les socialistes et les Régions en sont en partie responsables.

En 1988, on a commis l'erreur de relâcher l'effort d'assainissement pour pouvoir réduire la pression fiscale. Va-t-on commettre à nouveau la même erreur ?

M. Eric van Weddingen (PRL FDF MCC) : Il ne faut pas me pousser pour me faire dire que la politique menée entre 1988 et 1991 a été mauvaise. Nous sommes d'autant plus de votre avis qu'à l'époque, c'est vous qui meniez cette politique et pas nous !

Je pourrais vous citer des extraits de discours que je prononçai ici même pour demander que l'on affecte des fonds disponibles à l'assainissement. Ce ne fut pas fait car, à l'époque, c'était le "retour du coeur"...

Mais l'époque actuelle est bien différente. Fin des années 80, nous étions confrontés à un solde net à financer atteignant 7,8% et à un endettement beaucoup plus important qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, il faut toujours respecter scrupuleusement le pacte de stabilité.

Vouloir aller plus loin que le pacte de stabilité, à la veille d'une date où les autres pays décident de diminuer des charges excessives, alors que, chez nous, elles sont encore plus excessives qu'ailleurs, cela aurait été ne pas changer de cap au moment opportun.

M. Dirk Pieters (CVP) : Je ne suis pas d'accord sur ce point. La situation des finances publiques est meilleure à l'étranger. En Belgique, le ratio de la dette pèse à un point tel sur nos finances que nous devons demeurer extrêmement prudents. Il faut tirer les leçons des erreurs commises par le passé.

J'affirme également que les rapports des institutions monétaires internationales sont moins favorables que ne le prétend la majorité. Je voudrais me référer à ce sujet au rapport de l'OCDE. Il faut éviter toute détérioration structurelle de l'excédent primaire. J'espère que le ministre du Budget dit vrai lorsqu'il affirme que les cadeaux distribués en 2000 ne le seront qu'une seule fois. Dans ce cas, nous ne devons pas craindre de déraillement structurel.

M. Yves Leterme (CVP) : L'intervention de M. Pieters démontre à suffisance que le ministre du Budget aurait dû être présent.

Le **président** : Nous allons lui faire part de vos observations.

M. **Dirk Pieters** (CVP) : D'autres, comme M. van Weddingen, estiment qu'il faut continuer à réduire les impôts. M. Desimpel plaide pour une réduction de la TVA et de l'impôt des sociétés. Ce gouvernement entend mettre un terme aux discriminations fiscales. Il en coûtera cependant 60 milliards de francs. Le gouvernement ne tient pas compte de la marge budgétaire. Il faudra également financer les mesures en matière de mobilité. Il n'existe pas de plan pluriannuel prévoyant les moyens financiers nécessaires pour tenir toutes ces promesses.

Vous serez donc obligés de revenir sur votre parole dans plusieurs domaines. Si vous ne le faites pas, vous subirez un contrecoup structurel très dur. Nous devons d'ores et déjà nous préparer aux périodes de basse conjoncture auxquelles nous ne manquerons pas d'être confrontés dans le futur. Le budget 2001 sera donc le moment de vérité.

Le budget 2000 ne respecte pas en tous points le programme de stabilité. Les surplus de l'entité 2 – Régions, Communautés et autorités locales – sont utilisés pour corriger le tir. La croissance réelle n'est pas mise à profit pour faire croître l'excédent primaire. En agissant de la sorte, le gouvernement se départit de certains principes fondateurs de l'orthodoxie budgétaire.

Le démantèlement de la dette publique est un choix politique, un choix pour l'avenir. Le vieillissement de la population représente un défi énorme. Il nous faut continuer à démanteler la dette si nous voulons préserver l'État social. Le gouvernement était placé devant un dilemme : continuer ou non à mettre en pratique l'orthodoxie budgétaire. Il a opté pour la seconde possibilité, du moins pour le budget 2000. Par conséquent, nous ne l'adopterons pas. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : Nous débattons du dernier budget du siècle et du millénaire et je tiens à remercier tous les intervenants, tant en commission qu'en séance plénière.

Si le budget présente une marge de manoeuvre, c'est parce que l'assainissement des finances publiques a été menée, presque sans discontinuer depuis plusieurs années, à l'exception du temps d'arrêt de 1988 à 1991-1992 sans lequel on parlerait déjà aujourd'hui de réforme fiscale.

Un terme a presque disparu du vocabulaire politique, ces derniers mois : "la rage taxatoire". En effet, l'assainissement des finances s'est fait jusqu'ici, d'année en

année, pour une bonne part via l'augmentation des recettes. Mon prédécesseur, M. Maystadt, n'avait pas répondu à une de mes questions qui portait sur le coût de la non-indexation des barèmes fiscaux et de la cotisation de crise.

M. Viseur l'a fait : ce sont plus de 300 millions qui ont été prélevés auprès des contribuables, personnes physiques et sociétés confondus. Donc, à partir de 1992-1993, on a repris l'assainissement, mais on l'a trop fait par le biais de la fiscalité, particulièrement sur le travail.

C'est là que ce terme de "rage taxatoire" est intervenu le plus souvent.

Par ailleurs, le budget est élaboré sur des hypothèses prudentes et, de plus, en matière d'endettement nous irons vers une diminution de la dette.

Mon intention est d'arriver, en fin de législature, à un endettement d'environ 100 % du PIB, sans tenir compte en quoi que ce soit de cession d'actifs.

Je rassure notamment M. Borginon : nous évaluerons la plupart des mesures proposées, en particulier la hausse de la TVA dès 2002. Il en ira de même des mesures destinées à garantir la concurrentialité d'un secteur ou à créer de l'emploi via une réduction des charges sociales.

Si les recettes augmentent, Monsieur van Weddingen, cela se traduira prioritairement pour le budget 2000, par une diminution du déficit, l'objectif étant le niveau "zéro" que nous nous sommes fixé pour 2002.

Au-delà, les moyens seront utilisés comme des marges disponibles pour de nouvelles politiques fiscales, au moment où l'équilibre budgétaire sera atteint. Le pacte de stabilité sera fait, en fin de semaine, confirmant un équilibre structurel au-delà de 2002. Cette politique permettra de dégager des moyens pour faire face à des nouveaux besoins.

M. **Yves Leterme** (CVP) : À partir de quand de telles diminutions de recettes ou dépenses supplémentaires peuvent-elles être prises en considération ?

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : C'est déjà le cas : nous sommes restés dans les chiffres élaborés par le gouvernement. On peut bien-sûr discuter sur 30 milliards...

Pour 2000, nous voulons utiliser la croissance, qui sera peut-être plus forte que prévue, pour réduire le déficit.

Pour 2001, nous respecterons le programme de stabilité, et nous poursuivrons notre objectif d'équilibre structurel pour 2002.

L'idée, au-delà, est que, lorsque le déficit budgétaire aura atteint 0 %, nous utiliserons les marges pour soutenir de nouvelles politiques en matière d'emploi, d'environnement, de justice,...

M. Yves Leterme (CVP) : J'espère que nous pourrons y revenir plus longuement en commission. Pour nous, il est essentiel de pouvoir vérifier quelle partie de la marge qui a pu être dégagée grâce à la conjoncture et aux prestations du gouvernement est effectivement affectée au démantèlement de la dette et à la réforme fiscale. Le débat de ce jour ne nous a pas éclairés sur le sujet. Les déclarations des verts nous inquiètent tout particulièrement.

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Toute amélioration des finances publiques provenant de la croissance sera affectée prioritairement à la diminution du déficit.

En dehors de la réforme de l'impôt des personnes physiques, nous examinons différentes politiques à mettre en oeuvre dans les différents départements. Il en est ainsi dans le domaine de la politique des villes, de la mobilité...

En juillet dernier, au conseil Ecofin, j'ai marqué mon accord pour que nous avancions dans ce sens, même si ce n'est pas à quinze, à condition toutefois qu'il ne soit pas porté atteinte à la compétitivité de nos entreprises et que l'on puisse obtenir une réduction complémentaire des charges sur le travail en Belgique.

Il y a d'autres exemples.

Les mesures spécifiques prévues dans la loi portant des mesures fiscales et diverses visent à une réduction de 80 milliards sur l'impôt des personnes physiques à la fin de la législature. Le Bureau du plan et le service d'étude du ministère des Finances étudieront l'impact des constructions neuves sur la quantité de main-d'oeuvre.

Dans le domaine horeca, je suis prêt à mettre sur la table la problématique de la déductibilité des frais de restaurant – j'en parlerai au prochain Conseil des ministres – à condition de la lier à un code de bonne conduite à respecter, en matière de droit du travail, de lutte contre le travail au noir,...

M. Yves Leterme (CVP) : Va-t-on à nouveau envisager d'augmenter la déductibilité des frais de restaurant si le secteur horeca reçoit de bons points sur le plan fiscal ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Mon intention est de faire en sorte que la révision de cette déduc-

tibilité se fasse dans l'optique d'un engagement que ce secteur pourrait respecter.

La Fédération des restaurateurs est favorable à cette perspective. Au-delà de cela, en ce qui concerne le contentieux fiscal, je n'ai pas demandé de statistiques quant au recours introduits depuis avril. Notre préoccupation première était de mettre en place la réforme décidée pour le début de l'année prochaine. L'arriéré devrait être résorbé pour 2001.

Au début de l'année, le ministre de la Justice et moi déposerons une note au Parlement pour appliquer correctement cette nouvelle procédure et pour préciser les rapports entre la Justice et les Finances, en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude fiscale et la délinquance financière.

Il ne me revient pas de porter un jugement sur la manière dont certaines entités confectionnent leur budget. Je n'ai pas la tutelle sur les Régions et je me borne à observer la loi de financement. Nous allons, Monsieur Viseur, compléter le cadre de l'administration des Finances.

Nous souhaitons accélérer ce processus, en engageant 360 contractuels. Ce dossier est approuvé, mais nous comptons aller au-delà dans le domaine du recouvrement.

M. Yves Leterme (CVP) : Le ministre a visiblement l'intention de remplir le cadre du département des Finances au cours de l'année 2000.

Cette déclaration d'intention se traduira-t-elle bien par le recrutement de quelque 4.000 fonctionnaires supplémentaires ? Ce chiffre est-il conforme à la vérité ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Il faut tenir compte des unités budgétaires et des unités physiques.

Nous avons l'intention de remplir le cadre en 2000, mais recruter des statutaires suppose que l'on ait des lauréats. C'est pourquoi, vu l'urgence, j'ai eu recours à des contractuels. Je ne dis pas que ce sera le cas dans l'ensemble de l'administration fiscale.

M. Yves Leterme (CVP) : Le ministre apporte à présent des nuances à ce qu'il vient de déclarer. Il ne semble pas que l'on ait l'intention d'augmenter le cadre de 4000 unités.

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Notre intention est de modifier le cadre, notamment en matière de recouvrement.

En matière de fiscalité, nous avons voté une loi fiscale qui montre déjà certaines tendances par exemple dans les mesures relatives aux personnes physiques. Je vous donne rendez-vous, en octobre prochain, pour le débat sur la réforme de l'impôt des personnes physiques.

En matière de budget, je suis heureux d'avoir pu échanger des arguments. On y reviendra d'ailleurs bientôt. Fin de cette semaine, il y aura la présentation du contrat de stabilité adapté 2003, puis la présentation des chiffres de l'exercice 1999. A la suite de cela, nous pourrions rapidement aboutir au contrôle budgétaire et constater, je l'espère, que l'endettement s'amenuise. Il n'est pas exclu que, dans certaines matières, l'assainissement fasse apparaître un concept dont nous avons déjà parlé par le passé : l'effet boule de neige, mais, cette fois-ci, avec un effet positif.

– *La séance est levée à 19 h 33.*

– *Prochaine séance plénière demain mardi à 10 heures.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jef Valkeniers, Jan Mortelmans, Martial Lahaye, Luc Sevenhans, Mme Michèle Gilkinet

Raisons familiales : M. Raymond Langendries

Membres du gouvernement fédéral :

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères : en mission à l'étranger

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État au Commerce extérieur

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
LUNDI 20 DECEMBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Modifications

(application de l'article 11.6 du Règlement)

Modifications proposées par le groupe VLD :

Commission de la Justice

Membres suppléants

Remplacer M. Etienne De Groot par M. Pierre Lano et Mme Fientje Moerman par Mme Yolande Avontroodt.

DEMANDES D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– M. Philippe Seghin à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "la substitution du médicament prescrit par un autre".

(n° 200 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– M. Stef Goris au ministre de la Défense nationale sur "l'inscription au *Memorandum of Agreement* du programme *Joint Strike Fighter*".

(n° 201 – renvoi à la commission de la Défense nationale)

– M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Défense nationale sur "la participation éventuelle de la Belgique au programme *Joint Strike Fighter*".

(n° 202 – renvoi à la commission de la Défense nationale)

GOVERNEMENT

SERVICE DE LA POLICE CRIMINELLE

Rapport 1997-1998

Le ministère de la Justice transmet le rapport 1997-1998 du Service de la Politique criminelle.

Renvoi à la commission de la Justice